



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Une administration fiscale qui cultive l'innovation

Alors que les déclarations d'impôt sont envoyées ces jours à plus de 515'000 contribuables vaudois, l'Administration cantonale des impôts (ACI) fait un pas de plus en avant dans les démarches entreprises pour simplifier la saisie de la déclaration d'impôt, sensibiliser la jeune génération à ses obligations fiscales et réduire l'usage du papier dans les échanges avec les contribuables.

En ce début d'année, l'Administration cantonale des impôts lance un appel aux contribuables: «Changez vos habitudes !». Car le logiciel VaudTax- utilisé encore par bon nombre de Vaudoises et Vaudois à ce jour - s'apprête à tirer sa révérence. Ce support ne permet en effet plus de fournir les fonctionnalités nécessaires au confort des contribuables pour remplir leur déclaration d'impôt. Mais que ces derniers se rassurent : avec la prestation en ligne VaudTax, une solution plus simple et plus complète est à leur disposition. Pour faciliter cette transition, l'administration fiscale se réjouit d'annoncer qu'il est désormais possible de reprendre les données de la déclaration d'impôt 2021 remplie au moyen du logiciel VaudTax dans la prestation en ligne, également disponible derrière l'espace sécurisé.

Outre ces développements informatiques, l'Administration cantonale des impôts entend renforcer en 2023 sa campagne de sensibilisation auprès des jeunes, avec une présence accrue dans les lieux de formation. Elle va ainsi collaborer dès le mois de février avec le Centre social protestant (CSP) qui sillonne le canton pour sensibiliser la jeune génération à la problématique du surendettement. Des représentantes et représentants de l'ACI se chargeront du volet fiscal en proposant un concept novateur, dynamique et ludique. En parallèle, des séances d'aide à l'utilisation de la prestation en ligne VaudTax à l'attention des jeunes seront organisées d'ici le 15 mars- délai pour le dépôt de la déclaration d'impôt- dans les offices régionaux.

Enfin, dans un objectif de réduction du papier, la possibilité sera désormais offerte aux contribuables de renoncer aux multiples QR-Factures pour les acomptes et les plans de recouvrement. Sachant que la majorité des contribuables utilisent leur e-banking/e-finance, de nombreuses factures terminent en effet à la poubelle. Il faut savoir que ce sont près de 4 millions de feuilles qui ont été émises en 2022 par l'ACI, soit environ

460 arbres. En adoptant l'«éco-facture», ce chiffre pourrait être drastiquement réduit, un contribuable recevant au minimum six pages de moins. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que le nombre de contribuables (personnes physiques) ne cesse d'augmenter dans le Canton de Vaud (+ 2,6% en un an) pour se monter à près de 520'000.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 16 janvier 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFA, Julien Lambert, responsable communication, Direction générale de la fiscalité

LIENS

www.vd.ch/vaudtax

TÉLÉCHARGEMENTS